



Lettre d'acceptation de la candidature du Professeur Marcelo Kohen à la Cour internationale de Justice Élection du 4 novembre 2022

Il y a quelques mois, avec le soutien de personnalités éminentes de la communauté du droit international, nous avons lancé la campagne pour ma candidature à l'élection de juge à la Cour internationale de Justice, pour un mandat débutant en 2024.

Le récent décès du regretté juge Antonio Cançado Trindade a entre-temps rendu nécessaire l'organisation d'une élection spéciale en vue d'achever son mandat. Ce siège doit être pourvu par un juriste international qui assure la représentation de la région de l'Amérique latine et les Caraïbes. L'élection aura lieu le 4 novembre prochain, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité simultanément. Je remercie le groupe national argentin de la Cour permanente d'arbitrage d'avoir proposé mon nom pour une telle élection. C'est un honneur et une grande responsabilité que de pouvoir poursuivre l'héritage de mon illustre collègue et ami avec lequel j'ai travaillé ensemble pendant des années à la Société latino-américaine de droit international et à l'Institut de droit international.

Au cours de mes trois décennies de travail exclusif dans le domaine du droit international, en tant que professeur, avocat et membre de tribunaux arbitraux, j'ai porté une attention particulière au règlement pacifique des différends internationaux en général et, plus particulièrement, à leur règlement juridictionnel. À cet égard, celles et ceux d'entre nous qui croient en la primauté du droit dans les relations internationales ne peuvent que se réjouir du rôle croissant que la Cour internationale de Justice joue, tant dans sa compétence contentieuse que consultative. Cependant, il reste beaucoup à faire. En période de crise des relations internationales à tous les niveaux (politique, environnemental, économique), le recours à la fonction juridictionnelle apparaît comme un outil essentiel. Les membres de la Cour portent elles et eux aussi une grande responsabilité. Ils/Elles doivent veiller à ce que les décisions de la Cour, en matière de compétence, de procédures incidentes et de fond, soient fondées et strictement conformes au droit ; que les positions des parties et des autres participants soient bien comprises et analysées ; et que les délais de procédure soient aussi brefs que possible. Si je suis élu, je m'engage fermement à mettre tous mes efforts et mon énergie dans ces directions.

L'impartialité et l'indépendance sont deux attributs essentiels de l'exercice de la fonction



judiciaire. En tant que juge à la Cour, mon seul engagement sera de faire respecter le droit international. Tant dans mon activité doctrinale que dans mon rôle d'avocat et conseil, j'ai toujours défendu la primauté du droit international sur les intérêts privés et n'ai pris la défense que de causes que je considérais justes. En tant que membre de tribunaux d'arbitrage en matière d'investissement, j'ai promu à la fois le respect de l'égalité procédurale des parties et la prise en compte de la qualité de souverain de l'une d'entre elles. J'ai également veillé à ce qu'en réponse au phénomène de la prolifération des cours et tribunaux internationaux, le respect dû soit accordé à la reconnaissance de la compétence d'autres instances.

En tant que citoyen argentin, c'est une responsabilité majeure et un privilège immense l'opportunité qui m'est offerte ici de pouvoir poursuivre l'héritage des deux seuls juges argentins ayant siégé aux Cours de La Haye – Lucio Moreno Quintana et José María Ruda, ce dernier ayant été élu par ses pairs à la présidence de la Cour entre 1988 et 1991.

Je souhaite que le bref processus électoral qui aboutira à l'élection du 4 novembre 2022 se déroule de manière transparente, dans le cadre du respect des principes de forme et de fond tels qu'établis dans le Statut de la Cour. Les juges ne représentent pas les États dont ils/elles ont la nationalité. J'espère que, lors de l'élection, les États s'inspireront de l'idée originale qui sous-tend la manière particulière de proposer des candidat-e-s à la Cour et les conditions requises pour être élu-e. En d'autres termes, j'espère que l'élection se fera sur la base des qualités et de l'expérience des candidat-e-s et non sur celle du simple échange de votes.

Je reste à la disposition des groupes nationaux de la Cour permanente d'arbitrage et des États Membres, mais aussi de l'ensemble de la communauté du droit international, en vue de présenter mon parcours et développer mes idées sur la fonction judiciaire que j'aurai à cœur de mettre en œuvre si l'honneur m'échoit d'être élu au siège du principal organe judiciaire des Nations Unies.